

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 30 mai 2018

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Cécilia HAAS

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Centre hospitalier Albertville-Moùtiers

Le D^r Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes annonce la mise en place d'une direction commune avec le Centre hospitalier Métropole Savoie (CHMS).

Le centre hospitalier Albertville-Moùtiers (CHAM) est un acteur essentiel pour la santé en Tarentaise et Arlysère. Cependant, sa situation financière et ses difficultés de recrutement conduisent le Docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, à mettre en place une direction commune avec le centre hospitalier Métropole Savoie (CHMS).

Cette décision constitue une opportunité pour le CHAM de renforcer son projet médical dans le cadre du groupement hospitalier de territoire (GHT) Savoie-Belley et ainsi son attractivité auprès des professionnels.

Elle traduit également la volonté de le conforter dans son rôle d'établissement de soins de proximité et de qualité pour tous : habitants, vacanciers et travailleurs saisonniers.

LE CHAM : UN ACTEUR ESSENTIEL DANS LE PROJET DE SANTÉ EN TARENDAISE ET ARLYSÈRE

Le projet de santé en Tarentaise, arrêté en novembre 2014 par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, présente l'organisation et la répartition de l'offre de soins dans la vallée et en stations de montagne : une offre de soins de proximité adaptée aux besoins des habitants permanents, des touristes et aussi des travailleurs saisonniers.

De ce projet de santé construit en collaboration avec les acteurs du territoire, un nombre important d'actions annoncées a été mis en œuvre. Le soutien financier apporté par l'ARS depuis le début de ce projet s'élève à plus de 15,5 M€ d'aide à l'investissement pour les travaux de reconstruction réalisés depuis 2015.

UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Cependant, le centre hospitalier Albertville-Moùtiers est confronté à une situation financière dégradée, en partie due à des difficultés de recrutement de personnel médical qui peuvent amener l'établissement à fonctionner avec du personnel intérimaire.

Le projet médical qui permettra d'assurer l'avenir du centre hospitalier d'Albertville-Moùtiers doit s'inscrire dans une approche territoriale et s'appuyer sur le centre hospitalier Métropole Savoie.

LA DÉCISION DE L'ARS : UNE DIRECTION COMMUNE

Après concertation avec les acteurs locaux, la décision d'une direction commune avec le CH Métropole Savoie devient nécessaire pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce choix est également motivé par l'expérience du CHMS en la matière : la direction commune mise en place avec le CH de Belley, depuis mai 2013, porte des résultats très positifs pour ce dernier : développement d'activités, retour à l'équilibre financier, travaux de reconstruction de l'hôpital.

Ces investissements et cette décision illustrent la volonté de l'Agence régionale de santé de poursuivre l'organisation de la santé en Tarentaise, dont le centre hospitalier Albertville-Moùtiers est un maillon essentiel.

La fusion, il y a quelques années, entre les CH de Chambéry et d'Aix-les-Bains a donné également un nouvel élan au site d'Aix-les-Bains.

Aussi, parmi les missions de la nouvelle gouvernance, il s'agira :

- d'organiser les activités médicales sur l'ensemble du territoire, tout en **préservant l'autonomie du CH Albertville-Moûtiers et de l'hôpital de Saint Pierre d'Albigny** ;
- de mettre en place les dispositifs nécessaires au **maintien et au développement des activités du site d'Albertville** et de **garantir une offre de soins et de réadaptation sur le site de Moûtiers** ;
- de **reconfigurer ou reconstruire les Ehpad d'Albertville et de Moûtiers** et de réaliser les travaux de réhabilitation du site de Moûtiers ;

Un directeur délégué sera présent au CH Albertville-Moûtiers à temps plein.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Après une présentation du projet faite aux membres du Conseil de surveillance du CHMS, le 4 mai dernier, il a été présenté aux membres du Conseil de surveillance du CHAM le lundi 7 mai en présence du Docteur Jean-Yves Grall et le mardi 29 mai à Saint Pierre d'Albigny.

Après l'observation du délai de délibération, les conventions devraient être signées dans les prochains jours pour une entrée en vigueur de la direction commune dans les meilleurs délais.